

## **Aéronautique : Syndex s'inquiète de l'ampleur des restructurations à venir en dépit d'un soutien de l'État. Le cabinet d'expertise au service des représentants des salarié-e-s souligne l'importance d'impliquer les IRP au plan de relance du secteur**

Alors que le gouvernement débloquait en juin une aide de 14 milliards d'euros pour la filière aéronautique durement touchée par la crise du Covid-19, Airbus annonçait un mois après la suppression de 15 000 postes dans le monde dont 5 000 en France. Dans ce contexte, Syndex alerte sur l'ampleur du choc social à venir au sein de la filière et dans les territoires et souhaite que les représentants des salariés soient parties prenantes de ce plan de relance, que ce soit au niveau national, régional ou dans les entreprises.

### **> Si le soutien de l'État existe, il n'empêchera pas des conséquences lourdes pour le secteur de l'aéronautique**

Activité partielle longue durée, commandes publiques, soutien massif aux compagnies aériennes sont autant de mesures mises en place par l'État pour limiter au maximum les suppressions d'emplois dans le secteur de l'aéronautique. Les régions déploient également un certain nombre de mesures. À titre d'illustration, l'Occitanie, une des régions les plus "aéro-dépendantes", a annoncé un nouveau plan exceptionnel de 100 M€. L'Europe a également annoncé un plan de relance qui pourrait bénéficier au secteur.

Pourtant, ce soutien de l'État est en réalité très relatif. Déjà avant la crise, l'aéronautique était confrontée à des difficultés : pression sur les fournisseurs, délocalisations, restructuration à marche forcée du tissu industriel, déboires de Boeing. Si le soutien aux compagnies aériennes est relativement rapide et d'ampleur, le soutien direct à la filière est moindre et plus étalé dans le temps : il risque donc d'être insuffisant. Pour Arnaud Negri, expert Syndex spécialiste du secteur :

*« Nous nous interrogeons sur l'efficacité des fonds dédiés à la sauvegarde des entreprises et à leur modernisation, notamment en termes d'impact sur l'emploi. Par exemple, la consolidation des fournisseurs sécurise surtout les donneurs d'ordre, mais des restructurations sont susceptibles d'être engagées pour supprimer d'éventuels doublons de postes ! Autre exemple : l'accélération des projets d'usine du futur ne risque-t-elle pas de se traduire par encore moins d'emplois en sortie de crise ? »*

Par ailleurs, force est de constater que les entreprises du secteur de l'aéronautique ne se saisissent pas des mesures de soutien comme l'activité partielle longue durée. En témoigne la succession d'annonces de plans sociaux et d'accords rognant sur les conditions de travail et de rémunération. Selon Charlotte Moennard, experte Syndex spécialiste du secteur :

*« La "deuxième vague" semble déjà une réalité pour la filière aéronautique, qui fait face à un tsunami de restructurations. Ce plan nous laisse sur notre faim : aucune contrepartie impérative ne s'impose aux bénéficiaires des aides, alors qu'il s'agit essentiellement des grands donneurs d'ordre ! La filière a déjà signé des chartes qui sont restées lettres mortes, les donneurs d'ordres cherchant à maximiser leurs résultats en faisant pression sur les prix au détriment du socle d'emplois et de compétences. »*

### > Le rôle des représentants des salariés est indispensable dans ce contexte de restructurations

Face à la vague déjà massive de restructurations qui sévit dans le secteur (PSE, ruptures conventionnelles collectives, accords de performance collective...), les représentants des salariés ont intérêt à interroger leur direction sur l'éligibilité aux aides, et plus globalement sur l'ensemble des conséquences de la crise sur la situation économique, financière et sociales de l'entreprise. Or, jusqu'à présent les représentants des salariés n'ont pas été associés à l'élaboration du plan de relance, alors qu'ils sont particulièrement bien placés pour une bonne prise en compte des problématiques d'emplois et de compétences. Il n'est pas trop tard pour les associer à la mise en œuvre de ce plan de relance.

L'aéronautique en France représente aujourd'hui 300 000 emplois directs, dont les deux tiers dans des PME/MPI et ETI sous-traitants des donneurs d'ordre.

*« Prenons le plan social annoncé par la direction d'Airbus et faisons une rapide règle de trois : Airbus produit environ 25 % d'un avion et annonce 5 000 suppressions de postes. Donc une prévision de 20 000 à 25 000 postes supprimés au sein de la filière nous paraît malheureusement crédible. » illustre Arnaud Negri, expert Syndex.*

Pour Syndex les représentants des salariés sont non seulement légitimes mais surtout indispensables dans ce contexte de choc social.

*« Le rôle des IRP dans cette période sera donc primordial, afin de veiller à l'intérêt de tous les salariés de la filière. La préservation des compétences doit être un point d'attention, car cela sera essentiel pour la capacité de rebond et l'avenir de l'aéronautique. Une adaptation structurelle et brutale du niveau d'emploi en réponse à un choc, certes énorme mais conjoncturel, pourrait se révéler contre-productive. » souligne Charlotte Moennard.*

### À propos de Syndex

*Syndex est un cabinet d'expertise au service des représentants des salarié·e·s depuis près de 50 ans. Sa vocation est de conseiller et d'accompagner les CSE ainsi que les organisations syndicales. Implanté sur tout le territoire français à travers 16 sites en France et en Europe à travers 6 filiales et un partenariat, Syndex compte aujourd'hui 400 experts engagés aux côtés des salarié·e·s. Tous les membres de Syndex participent depuis l'origine à la prise des décisions et élisent les dirigeants. En 2011, Syndex est devenu une Scop et a ainsi renforcé son appartenance à l'économie sociale et solidaire.*

Contact presse >> Joséphine Delorme : 06 66 15 89 01 – Sandrine Bonamy : 06 66 43 17 57

Contact mail : [J.delorme@syndex.fr](mailto:J.delorme@syndex.fr) - [s.bonamy@syndex.fr](mailto:s.bonamy@syndex.fr)

[www.syndex.fr](http://www.syndex.fr) /  / 